



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE CHIMAY > BINCHE

197,4 KM

02.10 2018



BEKER VAN BELGIË - COUPE DE BELGIQUE

LIVRE DE ROUTE 2018

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE CHIMAY > BINCHE



Editorial



Quel bonheur de vous accueillir pour une nouvelle édition de Binche-Chimay-Binche, semi-classique désormais incontournable dans le calendrier des épreuves d'un jour!

Avec deux départs de la Flèche Wallonne et les récents Championnats de Belgique, Binche a largement démontré son expertise dans l'organisation des courses cyclistes et peut même rêver d'un départ du Tour de France en 2019... Mais avant cela, place ce mardi 2 octobre à Binche-Chimay-Binche, épreuve qui a acquis une véritable renommée au fil du temps. Pour preuve : les milliers de spectateurs qui font le déplacement chaque année et les trois millions de téléspectateurs qui suivent la course de partout dans le monde.

Cette fois encore, nous vous attendons très nombreux sur les pavés binchois ainsi qu'à Chimay, notre ville partenaire, pour encourager le gratin du cyclisme mondial mais aussi les acteurs locaux montants, tels que Ludwig De Winter et l'équipe binchoise Wanty/Groupe Gobert.

Venez vibrer avec nous dans la roue des champions et voir de près tous ces grands noms de la petite reine...

Vive le vélo et vive Binche-Chimay-Binche!



Laurent Devin
Député-Bourgmestre
Président d'honneur
de l'ASBL BCB



Philippe Labar
Echevin des Sports
Président de
l'ASBL BCB

Organisation

/ DIRECTION A.S.B.L. BINCHE / CHIMAY / BINCHE

Président d'honneur : Laurent DEVIN

Président de l'ASBL : Philippe LABAR

Vice-Présidents : Richard WILLAME et Rudi RENCKENS

Secrétaire : Guillaume SOMERS

Trésorier : Jocelyn FLEURUS

Manager Général : Jean-Luc VANDENBROUCKE

/ COMPÉTITION

Directeur course : Jean-Luc VANDENBROUCKE

Direction course adjoint : Jean-Michel VANDERDONCKT

Assistance Direction : Gautier DE WINTER

Secrétariat/contact équipes : Isabelle DE MUIJNCK

Permanence organisation/Presse : Françoise HARVENT

Responsable site Départ-site Arrivée : Pierre SOBKOWIAK

Accueil VIP : Olivier COUVREUR

Speakers : Daniel MANGEAS et Jean-Paul NACKART

Service médical : Gaëtan MOLLE / Damien MANDERLIER

/ JURY OFFICIEL COURSE

Président UCI : Jorge GUAL MARTINEZ (Esp)

Commissaires : Jean-Michel VOETS

Jempi JOOREN

Denis LEJEUNE

Juge à l'arrivée : Pascal ECKHOUT

Commissaires moto : Sébastien DE MEY

Henri COURROUX

Speaker Radio Tour : Freddy HAVELANGE

Télécom team : Michel HAVELANGE

Info Moto : Eddy LISSENS

/ ALLO LE B-C-B

www.bince-chimay-bince.be

Direction course : 0495/21.35.35

Direction de course adjointe : +33 6.19.57.24.03

Secrétariat : 0474/28.04.85

Responsable site Départ-Arrivée : 0498/35.66.85

Presse-Permanence : 0473/77.02.30

Accueil VIP : 0477/43.23.47

Service médical : 0478/44.15.53

TOUR DE FRANCE
MERCİ



www.wanty-groupegobert.be

www.wanty.eu

Suivez-nous sur **facebook**

3 JOURS AVEC LE MAILLOT DE LA MONTAGNE • 5 VICTOIRES À L'INTERÉQUIPES • 11 ÉTAPES EN TÊTE DU PELOTON



WANTY VOUS REMERCIE POUR VOTRE SOUTIEN



Les équipes

UCI Pro Teams

AG2R LA MONDIALE (FRA)
BMC (USA)
FDJ (FRA)
LOTTO JUMBO (NED)
LOTTO SOUDAL (BEL)
QUICK STEP FLOORS (BEL)

Continentales Pro UCI

COFIDIS - SOLUTIONS CREDITS (FRA)
DIRECT ENERGIE (FRA)
FORTUNEO - SAMSIC (FRA)
ISRAEL CYCLING ACADEMY (ISR)
ROOMPOT - NEEDERLANDSE LOTERIJ (NED)
SPORT VLAANDEREN - BALOISE (BEL)
VERANDA'S WILLEMS - CRELAN (BEL)
VITAL CONCEPT (FRA)
WANTY GROUPE GOBERT (BEL)
WB VERANCLASSIC - AQUAPROTECT (BEL)

Continentales UCI

AGO - AQUA SERVICE (BEL)
CIBEL - CEBON (BEL)
DIFFERDANGE (LUX)
SEG RACING ACADEMY (NED)
SOVAC NATURA 4EVER (ALG)
ROUBAIX LILLE METROPOLE (FRA)
TARTELLETO - ISOREX (BEL)
T.PALM POLE CONTINENTAL WALLON (BEL)

Palmarès

ANNÉE	VAINQUEUR	2 ^e	3 ^e
1985	Adri VAN DER POEL (Hol)	William TACKAERT (Be)	Michel DERNIES (Be)
1986	Ronny VAN HOLEN (Be)	Yves GODIMUS (Be)	Walter DALGAL (Be)
1987	Willem VAN EYNDE (Be)	Paul HADHEDOOREN (Be)	Werner DEVOS (Be)
1988	Nico EDMONDS (Be)	Jan GOESSENS (Be)	Yves GODIMUS (Be)
1989	Dominique GAIGNE (Fr)	Carlo BOMANS (Be)	Martial GAYANT (Fr)
1990	Nijdam JELLE (Hol)	Corneille DAEMS (Be)	Eric VANDERAERDEN (Be)
1991	Michel DERNIES (Be)	Stefan VAN LEEUWE (Be)	Michel VERMOTE (Be)
1992	Jean-Marie WAMPERS (Be)	Pierre HERINNE (Be)	Paul HAGHEDOOREN (Be)
1993	Patrick VAN ROOSBROECK (Be)	Marcel WUST (Al)	Paul HAGHEDOOREN (Be)
1994	Wilfried NELISSEN (Be)	Johan MUSEEUW (Be)	Carlo BOMANS (Be)
1995	Nijdam JELLE (Hol)	Edwig VAN HOOYDONCK (Be)	Erwin THIJS (Be)
1996	Frank VANDENBROUCKE	Jean-Pierre HEYNDERICKX (Be)	Tom STEELS (Be)
2010	Elia VIVIANI (It)	Jakob FUGLSANG (Suis)	Ruijgh ROB (Hol)
2011	Ridiger SELIG (Ger)	Baden COOKE (Aus)	Adrien PETIT (Fr)
2012	Adam BLYTHE (Gbr)	Adrien PETIT (Fr)	John DEGENKOLB (Ger)
2013	Janse VAN RENSBURG (Afr. Sud)	Bjorn LEUKEMANS (Be)	Greg VAN AVERMAET (Be)
2014	Zdenek STYBAR (Cz)	John DEGENKOLB (Deu)	Jens DEBUSSCHERE (Bel)
2015	Ramon SINKELDAM (Tga)	Pim LIGTHART (Lts)	Tom VAN ASBROECK (Tlj)
2016	Arnaud DEMARRE (Fra)	Zdenek STYBAR (Cz)	Jurgen ROELANDTS (Be)
2017	Jasper De Buyst (Bel)	Matteo Trentin (Ita)	Tom Devriendt (Bel)



Accès au départ

Permanence de départ

LIEU : HÔTEL DE VILLE DE BINCHE (GRAND-PLACE)



LUNDI 1^{ER} OCTOBRE

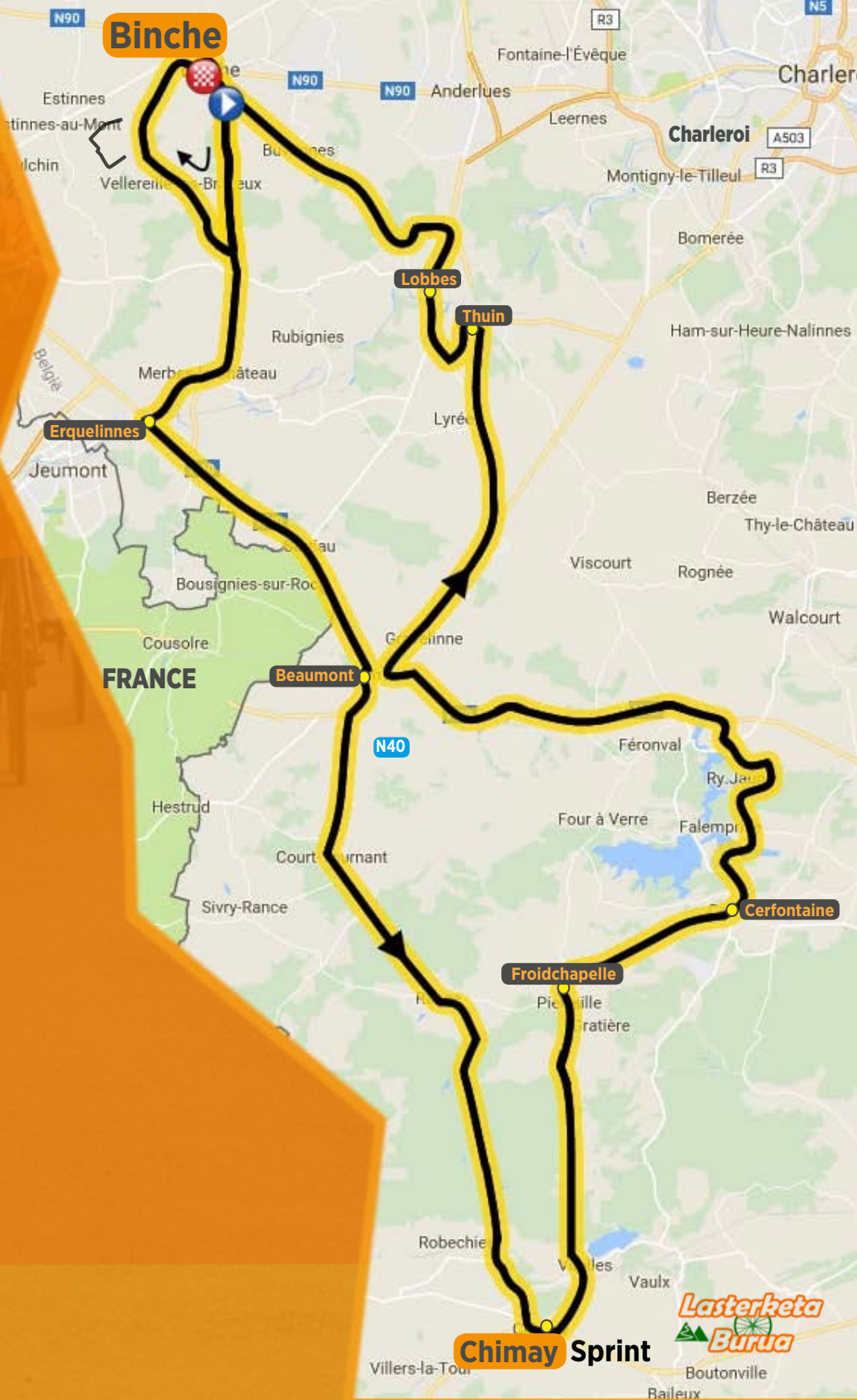
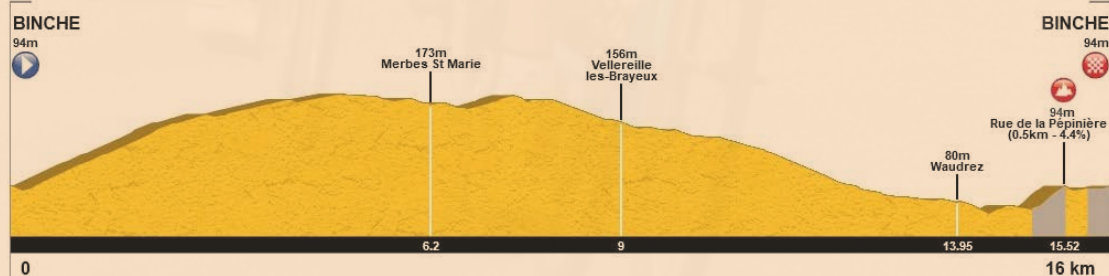
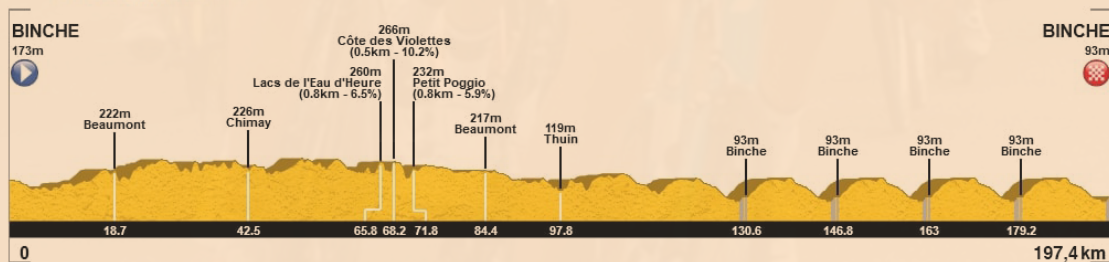
- 14h-19h : Permanence organisation/Presse (rez-de-chaussée/Salle des mariages)
- 15h-16h45 : Inscription des équipes (1^{er} étage / Salle du Conseil)
- 17h : Briefing des directeurs sportifs (1^{er} étage / Salle du Conseil)

MARDI 2 OCTOBRE

- Dès 9h : Permanence organisation/Presse (rez-de-chaussée/Salle des mariages)
- 11h : Briefing sécurité course : police fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs (1^{er} étage / Salle du Conseil)
- 11h30-12h30 : Podium signatures et présentation des équipes
- 12h45 : Départ fictif
- 12h55 : Départ réel

MÉMOIRAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE CHIMAY ➤ BINCHE



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE CHIMAY ➤ BINCHE

Itinéraire



Entités et communes		Km+	Km-	44k/h	40k/h
Binche	Grand-Place - DÉPART FICTIF	0	197,4	12:45	12:45
Binche	Rue de Merbes - DÉPART RÉEL	0,0	197,4	12:55	12:55
Merbes	N55 - Merbes-St-Marie	4,2	193,2	13:00	13:01
	N55 - N561	8,8	188,6	13:07	13:08
Erquelinnes	N561 - N40	11,2	186,2	13:10	13:10
	N40 - N55	13,4	184,0	13:13	13:15
	N40 - Montignies-St-Christophe	17,7	179,7	13:19	13:21
Beaumont	N40 - N53 Beaumont	23,7	173,7	13:27	13:30
Sivry-Rance	N53 - Rance	35,6	161,8	13:43	13:48
Chimay	N53 - Chimay	44,3	153,1	13:55	14:01
	N99 - Chimay sprint	47,8	149,6	14:00	14:06
	N939 - Virelles eau Blanche	50,0	147,4	14:03	14:10
Froidchapelle	VC Froidchapelle centre	60,2	137,2	14:17	14:25
Cerfontaine	Namur Cerfontaine	63,1	134,3	14:21	14:29
	N 978 - Barrage de Falempise	68,6	128,8	14:28	14:37
Froidchapelle	Province du Hainaut	76,6	120,8	14:39	14:49
	N40 - Boussu-Lez-Walcourt	78,0	119,4	14:41	14:52
Beaumont	N40 - Solre-St-Gery	86,5	110,9	14:52	15:04
	N40 - N53	88,5	108,9	14:55	15:07
	N53 - Strée	92,0	105,4	15:00	15:13
	N53 - VC rue de Ragnies	94,6	102,8	15:04	15:16
Thuin	Avenue de Ragnies	98,8	98,6	15:09	15:23
	Rue du Fosteau	102,4	95,0	15:14	15:28
	Rue Dial Colas	104,3	93,1	15:17	15:31
Lobbes	N559	105,3	92,1	15:18	15:32
	N559 - Rue des viviers	109,2	88,2	15:23	15:38
	Rue de Binche	111,4	86,0	15:26	15:42
Binche	Rue de Wahain - rue Basse Egypte	115,9	81,5	15:33	15:48
Entrée circuit local	Rue Basse Egypte - N55	118,4	79,0	15:36	15:52
Merbes	N55 - VC rue des Alliés	122,6	74,8	15:42	15:58
Vellereille	VC Rue Saint Roch	125,3	72,1	15:45	16:02
	VC Rue de l'étang	127,1	70,3	15:48	16:05
Binche	Waudrez N 90	130,6	66,8	15:53	16:10
	Pépinrière	131,5	65,9	15:54	16:12
Ligne d'arrivée 1 ^{er} passage		132,6	64,8	15:55	16:13
	Rue l'arayou	133,1	64,3	15:56	16:14
	N55 - Rue de Merbes	133,3	64,1	15:56	16:14
Début ravitaillement sur 500 m		133,5	63,9	15:56	16:14
Fin zone de collecte		135,5	61,9	15:58	16:14
	N55 - VC rue des Alliés	138,7	58,7	16:04	16:23
	VC Rue de l'étang	143,2	54,2	16:10	16:29
	Waudrez N 90	146,7	50,7	16:15	16:35
	Pépinrière	147,6	49,8	16:16	16:36
Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage		148,8	48,6	16:17	16:38
Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage		165,0	32,4	16:40	17:02
Ligne d'arrivée 4 ^{ème} passage		181,2	16,2	17:02	17:26
ARRIVÉE		197,4	0,0	17:24	17:51

Implantation de l'organisation

- 1 PPO
- 2 Permanence (Hôtel de ville)
- 3 Salle des commissaires (Hôtel de ville)
- 4 Salle de presse (Hôtel de ville)
- 5 Podium signatures (Avenue Charles Delière)
- 6 Vestiaires DBM (Rue du Moulin Blanc)
- 7 Parking presse, organisation et invités Coupe de Belgique (Rue Saint-Paul)
- 8A Parking équipes (Route de Mons)
- 8B Parking équipes (Avenue Charles Delière)
- 9 Parking invités (Rue des Pastures)
- 10 Zone technique
- 11 Accueil invités (Eglise des Récollets)
- 12 Repas VIP (Avenue Wanderpepen, Kursaal)
- 13 Ligne de départ et d'arrivée / Grand-Place
- 14 Contrôle anti-dopage (Théâtre Communal – Grand-Place)



^ La Louvière

Charleroi >

> Erquelinnes 15

< Mons

14

1
PPO

Dérivation générale à droite

Grand-Place

2T

6
DBM

9

P

12

Avenue Wanderpepen

7

P

Rue du Moulin Blanc

Rue de la Pépinière

Avenue Charles Delière

P

5

11

2

3

4

14

10

13

P

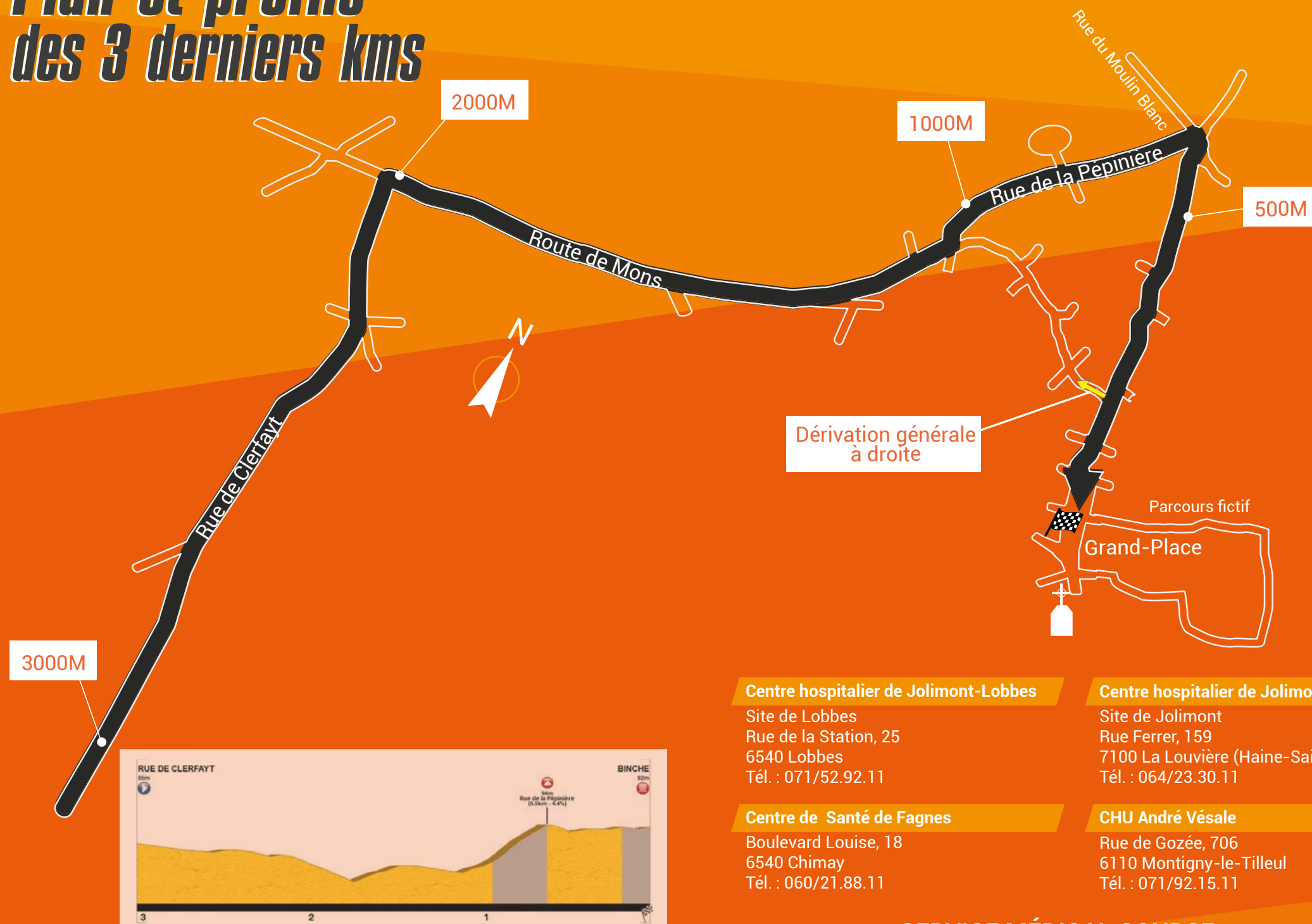
8A

Route de Mons

N

Route de Mons
En provenance du PPO

Plan et profils des 3 derniers kms



Centre hospitalier de Jolimont-Lobbès

Site de Lobbès
Rue de la Station, 25
6540 Lobbès
Tél. : 071/52.92.11

Centre hospitalier de Jolimont-Lobbès

Site de Jolimont
Rue Ferrer, 159
7100 La Louvière (Haine-Saint-Paul)
Tél. : 064/23.30.11

Centre de Santé de Fagnes

Boulevard Louise, 18
6540 Chimay
Tél. : 060/21.88.11

CHU André Vésale

Rue de Gozée, 706
6110 Montigny-le-Tilleul
Tél. : 071/92.15.11

SERVICE MÉDICAL COURSE

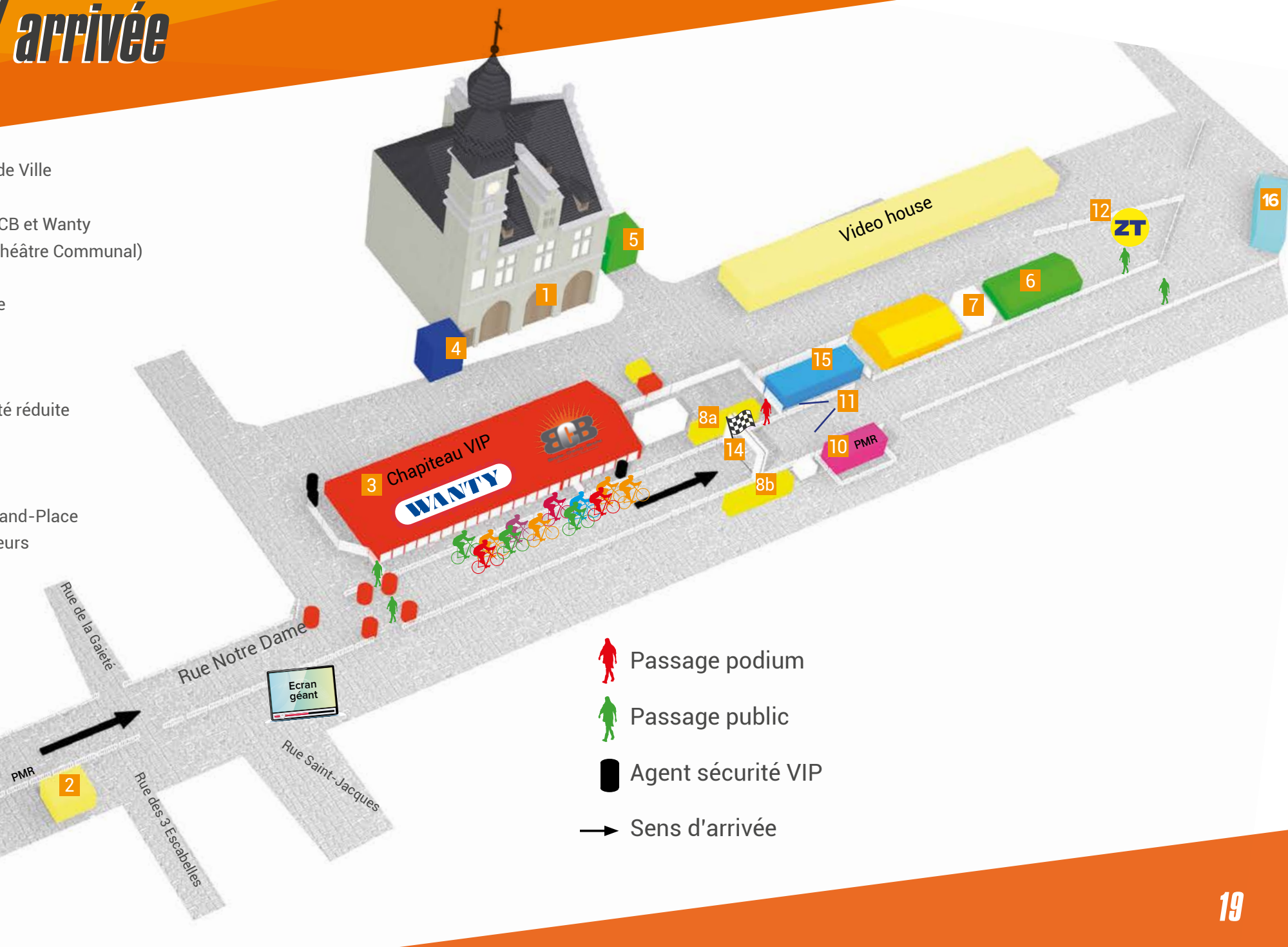
Dr. Molle : +32 478 44 15 53 - Dr. Manderlier : +32 477 62 85 60

Implantation départ / arrivée

- 1 Permanence Hôtel de Ville
- 2 Podium signature
- 3 Chapiteau VIP du BCB et Wanty
- 4 Contrôle médical (Théâtre Communal)
- 5 Toilettes
- 6 Podium protocolaire
- 7 Tonnelle interview
- 8a Sono
- 8b Photo-finish
- 10 Personnes à mobilité réduite
- 11 Zone photographe
- 12 Zone technique
- 13 Dérivation
- 14 Départ et arrivée Grand-Place
- 15 Cabine commentateurs
- 16 Espace Pro Cycling

Dérivation générale à droite

18



19

Avec le soutien de

Pêlé-mêle 2017



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Infraspports
Construire pour le sport



Adeps
COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE



Wallonie



Wallonie
tourisme
CGT



Province de
HAINAUT



Pêle-mêle 2017



Règlement

Art.1 Organisation

L'épreuve cycliste « Binche-Chimay-Binche / Mémorial Frank Vandenbroucke » est organisée par l'ASBL « Binche-Chimay-Binche » (rue St Paul, 14 à 7130 Binche) et se dispute le mardi 02 octobre 2018 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Mme Isabelle DEMUIJNCK, + 32.474.28.04.85.

Le Départ est prévu à 12H45 de BINCHE et l'arrivée est située à BINCHE après 197,4 Km.

Art. 2 Type d'épreuve

L'épreuve, réservée aux hommes élite et moins de 23 ans, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt-cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5 et 3 points pour les dix derniers.

Art. 3 Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence

L'accueil et le retrait des dossards se déroulent le lundi 1^{er} octobre 2018 de 15H00 à 16H45, à l'Hôtel de Ville de Binche situé sur la Grand-Place. La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du jury, est fixée à 17H00 au 1^{er} étage de l'Hôtel de ville.

Art. 5 Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz.

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Art. 6 Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme SHIMANO et ce service est composé de 3 voitures.

Art. 7

A. Ravitaillements. La zone de ravitaillement est située après le 1^{er} passage de la ligne d'arrivée (rue de Merbes, à hauteur de la gendarmerie).

B. Zone de collecte. Pour réduire les effets négatifs sur l'environnement, l'organisation a prévu, dans la zone de ravitaillement, des récipients pour la récupération des déchets que les coureurs sont invités à utiliser. Le personnel de l'organisation en collaboration avec la ville de départ/arrivée se chargera de nettoyer également les différents sites.

Art. 8 Délais d'arrivée

Le délai d'élimination de « Binche-Chimay-Binche » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2018. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation et signature de départ

Chaque équipe doit se présenter au complet lors de la signature sur le podium et chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Sous peine de mise hors course (art.2.3.009), la signature de la feuille de départ par les coureurs est obligatoire.

L'horaire de présentation des équipes sera remis lors du briefing des directeurs sportifs la veille de la course.

Art. 11 Fléchage

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs rouge et blanche, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la Route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La Direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les Directeurs Sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Forfait

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 16 Protocole

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 17 Contrôle antidopage

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal (Grand-Place) à hauteur de la ligne d'arrivée. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 18 Officiels de la course

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke/ Portable : + 32.495.21.35.35
- Son adjoint ; Jean-Michel Vanderdonck / Portable : +33 6 19.57.24.03
- Le régulateur à moto.

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires internationaux ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 19 Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 20 Liste des prix en EUROS

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.477€ selon le tableau ci-dessous :

Place	Prix	Place	Prix
1	5.785€	11	147€
2	2.895€	12	147€
3	1.445€	13	147€
4	715€	14	147€
5	580€	15	147€
6	433€	16	147€
7	433€	17	147€
8	287€	18	147€
9	287€	19	147€
10	147€	20	147€

Art. 21 Sprint (au Km 47,8)

Un prix en nature (en produit de Chimay) sera offert au vainqueur du sprint disputé au Km 47,8. Le lauréat est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour recevoir le prix.

Partenaires média



LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.

CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,
NOS REPORTERS SONT AU COEUR DU PELOTON.

DH Les Sports

VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITÉ

Alain Simons

Sarah Devaux

**COMPLICES
DE NOTRE RÉGION**

CHARLEROI MATIN
6h-8h • Lundi > Vendredi

Fréquences : www.vivacite.be

rtbf.be

Studio Graphique RTBF - © Ville de Charleroi / Jean-François Lemaire

rtbf.be
sport

Dès 15h00 retransmission TV sur
et sur www.rtbf.be/sports



Partenaires



Partenaires



★EUROSPORT

IMPRESSION OFFSET & DIGITALE • GRAPHIC DESIGN
 WEB & UX/UI DESIGN • PHOTOGRAPHIE • COPYWRITING
 PRODUCTION VIDEO & MOTION DESIGN

EMPAIN SOLUTIONS GRAPHIQUES sprl
 Route de Mons, 217 - 7131 Waudrez
 T 064 311 090 • F 064 311 091

www.empain.net

Remerciements

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
> BINCHE

- Shimano
- APMR Ambulances "Liberchies"
- New Binche Automobile
- db kfé
- Fleurs «Mickaël»
- Restaurant «L'Intra Muros»
- TEC

& tous les bénévoles...



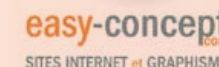
Partenaires principaux



Partenaires officiels



Fournisseurs officiels





Votre vie. Vos choix.



RIO



The Power to Surprise



<perso dealer>

<perso adresse>

<perso telephone>

(1) L'action « 7 Ans Map Update » donne droit, pour une période de 7 ans, à une mise à jour annuelle de la cartographie du système de navigation (maximum tous les 12 mois) chez tous les concessionnaires agréés Kia ou réparateurs Kia agréés de l'Union Européenne (uniquement sur rendez-vous). Cette action concerne tout acheteur d'une Kia neuve vendue à partir du 01.03.2013 par Kia Motors Belgium via l'intermédiaire d'un concessionnaire Kia agréé en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et équipée d'un système de navigation LG monté à l'usine. (2) 7 ans de garantie ou 150.000 km (selon le premier critère atteint, sans limitation de kilométrage pendant les 3 premières années). *Photo à titre illustratif.

3,4 - 6,1 l/100 km

88 - 140 g/km

DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.